

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-022-18787/25/BM

■ Approbation d'une convention de servitude avec Enedis sur l'emprise des réseaux alimentant le poste électrique relative au parking de la Boiseraie à Marseille (12ème arrondissement)

150967

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En vue d'améliorer les déplacements quotidiens des Marseillais et de l'ensemble des habitants de son territoire, la Métropole Aix-Marseille Provence a engagé le 4 novembre 2024 les travaux du parking-relais (P+R) La Boiseraie. Situé sur l'avenue Pierre Chevalier, dans le 12^{ème} arrondissement de Marseille, ce nouvel équipement métropolitain prend place à proximité immédiate de l'échangeur des Faïenciers sur la rocade L2 et est connecté avec la ligne 1 du tramway, au niveau de l'arrêt «Boiseraie». D'une capacité de 336 places, il permettra d'alléger le trafic urbain en incitant les automobilistes à laisser leur véhicule pour emprunter les transports collectifs.

Le montant total de l'opération s'élève à 12 millions d'euros avec le soutien du département des Bouches du Rhône, de la Région Sud et de l'État. La mise en service du parking-relais La Boiseraie est prévue au second semestre 2026.

Dès le stade des études d'avant-projet, la nécessité de créer un poste de distribution publique d'électricité pour assurer l'alimentation des équipements électriques du parking-relais a été identifié par ENEDIS, les infrastructures existantes du gestionnaire de réseaux de distribution ne pouvant répondre à l'accroissement de la demande électrique sur ce secteur. Aussi, la conception de l'ouvrage a intégré un local dédié à l'accueil de ce poste de distribution (poste de transformation HTa/BT).

En vue du déploiement des réseaux nécessaires à l'alimentation électrique de ce poste de distribution, ENEDIS sollicite la contractualisation d'une convention portant sur l'établissement d'une servitude de tréfonds, grevant le domaine public, sur l'emprise de ces réseaux.

Cette convention prévoit le versement d'une indemnité libératoire d'un montant de 61 € par ENEDIS à la Métropole Aix-Marseille Provence. Elle dispose également que les frais de publicité foncière liés à l'établissement de la servitude susmentionnée seront pris en charge par ENEDIS.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération approuvant le plan de mobilité métropolitain du 16 décembre 2021.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de créer un poste de distribution publique d'électricité pour l'alimentation des équipements électriques du parking-relais La Boiseraie ;
- La création d'un local dédié à l'accueil d'un poste de distribution publique d'électricité au sein du parking-relais La Boiseraie ;
- Les études menées conjointement avec ENEDIS en vue de l'alimentation électrique de ce poste depuis les infrastructures du gestionnaire de réseaux de distribution.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention (ci-annexée) portant sur l'établissement d'une servitude de tréfonds pour le cheminement des réseaux électriques alimentant le poste de distribution publique d'électricité depuis l'avenue Pierre Chevalier à Marseille (13012).

Article 2 :

Madame la Présidente ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document s'inscrivant dans le champ d'application de cette dernière, notamment le(s) acte(s) notarié(s) établissant les servitudes de tréfonds.

Article 3 :

La recette correspondante sera constatée au budget annexe transports de l'exercice 2026, en section de fonctionnement : chapitre 75, article budgétaire 7588.

La recette relève de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Parkings » et sera exécutée par les services gestionnaires « 7DTGHT ; 7INFHT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS